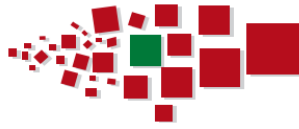


I- Ouverture ou réouverture	a- Un seul propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes sur papier timbré. • Extrait de la fiche anthropométrique et du casier judiciaire ayant moins de trois mois • Deux photos d'identité récentes. • Contrats de bail (accord propriétaire des 10 ans) ou le cas échéant, une attestation de propriété. • Plan des lieux tracés par un architecte agréé et concernant l'intérieur des locaux. • Certificat d'hygiène. • CIN • Extrait d'acte de naissance; • Attestation de travail ; • Décision de classement touristique définitive • Autorisation de construction.
	b- Société de personnes	<p>Les mêmes pièces exigées au point a/ + documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'association où figurent les parts de chaque associé. • Accord du ou des associés.
	c- SARL	<p>Les pièces citées au point a/ et b/ + :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un exemplaire des statuts
	d- SA	<ul style="list-style-type: none"> • Demande par laquelle un mandataire sollicite l'octroi d'une licence permanente (avec proposition d'un gérant) sur papier timbré. • Demande du gérant proposée sur papier timbré • Extrait de la fiche anthropométrique et du casier judiciaire ayant moins de trois mois et concernant ce dernier (gérant). • Deux photos d'identité récentes du futur gérant. • Contrat de bail ou, le cas échéant, une attestation de propriété. • Plan des lieux. • Certificat d'hygiène. • PV de réunion de l'assemblée générale quand la licence de gérance est sollicitée par l'un des mandataires. • Statuts. • Décision de classement touristique définitive
	e- Association	<p>Les pièces citées au point b) + document suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation administrative certifiant que l'association est régulièrement constituée.
II- Cession	<ul style="list-style-type: none"> • Demande du titulaire de la licence (sauf lorsque la vente est faite sous condition suspensive au nom du cessionnaire) • Demande du cessionnaire • Extrait de la fiche anthropométrique et du casier judiciaire ayant moins de trois mois. • Deux photos d'identité récentes. • Contrat de vente du fonds de commerce (+ accord du ou des associés le cas échéant). 	

NB : En cas de vente aux enchères publiques par autorité de justice ou résolution judiciaire de cette vente, l'acte attesté à cette vente ou son annulation est toujours exigé, car il remplace la demande du titulaire de la licence.



III- Gérance	a- Gérance de trois mois	<ul style="list-style-type: none"> • Demande du titulaire de la licence. • Demande du Gérant proposé. • Extrait de la fiche anthropométrique et du casier judiciaire ayant moins de trois mois. • deux photographies récentes. • Contrat de gérance libre (facultatif).
	b- Gérance permanente	<ul style="list-style-type: none"> • Les mêmes pièces citées au point (a) sont à fournir. Seule la première pièce est remplacée sur demande du mandataire qui propose un autre gérant s'il y a lieu un PV de réunion de l'assemblée générale lorsque la licence est sollicitée par un mandataire.
IV- Décès du titulaire de la licence	<p>Après l'expiration du délai de six mois. Après le décès du titulaire de la licence de gérance, la personne désirant exploiter l'établissement est tenue de fournir les pièces suivantes pour solliciter une autorisation d'ouverture du local:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une demande • Un extrait de la fiche anthropométrique et du casier judiciaire ayant moins de trois mois • Deux photos d'identité récentes. • Un acte de succession établi par un notaire et par lequel les héritiers donnent leur accord au demandeur de la licence. • Acte de décès du titulaire de la licence. <p>NB :</p> <p>a) Une expédition de délibération de famille des enfants mineurs, homologuée par le Tribunal compétent (Ce document est exigé lorsque le défunt laisse des héritiers mineurs).</p> <p>b) Quand la licence est sollicitée par un héritier celui-ci doit être en possession, au moins, du tiers du fonds de commerce</p> <p>c) Un étranger désigné à la succession doit produire : un contrat de vente du fonds de commerce (accord du ou des associés le cas échéant).</p>	
V- Licence saisonnière (Renouvellement)	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande • Un extrait de la fiche anthropométrique et du casier judiciaire ayant moins de trois mois • Deux photos d'identité récentes. 	
VI- Extension	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande • Deux photos d'identité récentes. • Un plan des lieux dans le cas où l'établissement aurait subi des transformations. 	
VII- Changement de dénomination	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande • Deux photos d'identité récentes. 	
VIII- Transfert de local	<ul style="list-style-type: none"> • Une demande • Deux photos d'identité récentes. • Un plan des lieux. • Un contrat de bail (+ accord du propriétaire des locaux) ou, le cas échéant, une attestation de propriété. • Certificat d'hygiène. 	

N.B. : le dossier doit être déposé en 7 exemplaires

Visa du Chef de la Division d'Aide aux Investisseurs